



Sommaire d'évaluation

Des opérations de sanctions menées par Affaires mondiales Canada, 2018-2024



À PROPOS DE L'ÉVALUATION

La Direction de l'évaluation d'Affaires mondiales Canada (AMC) a mené une évaluation des activités relatives aux sanctions d'AMC de 2018 jusqu'à une partie de l'année 2024. L'évaluation visait à fournir des informations pour soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes, de contribuer à l'examen requis en 2024-2025 dans le cadre de la nouvelle annonce de financement ainsi que de contribuer à l'apprentissage et à l'amélioration du programme.



PRINCIPALES CONSTATATIONS

- L'augmentation significative des règlements en matière de sanctions en réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a mis en évidence les tensions entre les sanctions comme programme de réglementation nationale et comme instrument de politique étrangère.
- Malgré l'absence d'une forte culture réglementaire à AMC, la Direction de la coordination des politiques et des opérations des sanctions (maintenant devenue la Direction générale des sanctions) a commencé à assumer son rôle régulateur, en renforçant la capacité opérationnelle. Notamment, la Direction a :
 - assuré la coordination au sein d'AMC afin de gérer forte augmentation des ensembles de sanctions
 - renforcé la cohérence politique entourant l'élaboration des sanctions et les enjeux de conformité
 - amélioré la coordination avec les autres ministères du gouvernement
 - organisé des activités de sensibilisation élargies à la suite des restrictions qu'a imposées la pandémie de COVID-19
 - géré une forte augmentation des demandes de permis et de radiation
- Toutefois, l'urgence et la fréquence des nouveaux ensembles de sanctions a causé des risques juridiques et a dépassé la capacité d'AMC à gérer les conséquences opérationnelles, y compris :
 - maintenir des pratiques réglementaires normalisées
 - mener des recherches à l'appui des inscriptions sur les listes
 - publier des directives écrites complètes en fonction des exigences
 - répondre de manière opportune aux demandes croissantes de permis et de radiation
- Les limitations opérationnelles affaiblissent les régimes de sanctions du Canada sur le plan de la conformité et de l'application, en plus d'augmenter la probabilité de répercussions involontaires sur les Canadiens.



RECOMMANDATIONS

1. Formaliser et publier des directives écrites complètes à l'intention des secteurs public et privé.
2. Donner la priorité aux stratégies visant à améliorer l'efficacité du traitement des demandes de permis.
3. La Direction générale des sanctions (ISD) devrait collaborer avec le nouveau Secteur des affaires pangéographiques (GFM) d'AMC.
4. Renforcer le rôle stratégique de la Direction générale des sanctions.
5. Envisager entreprendre un examen approfondi, qui pourrait prendre la forme d'une révision législative menée par le Ministère.

pour élaborer un plan d'action visant à garantir que les directions générales géographiques bénéficient d'un soutien efficace.

